

PHILIPPE PAILLAT UN HOMME AUX MULTIPLES CASQUETTES

Président de la FNP depuis plus de 25 ans, Philippe Paillat a une liste de fonctions dans le domaine de la photographie longue comme le bras. Nous l'avons rencontré pour qu'il nous explique quel est son rôle et comment il aide les photographes au quotidien, mais aussi sa vision d'une profession en pleine mutation.



© Philippe Gaudin

Pour

vous présenter Philippe Paillat, nous aurions pu vous lister ses nombreuses fonctions (voir encadré), mais nous avons préféré lui demander de nous retracer son parcours et de nous expliquer le rôle de la FNP et des autres organismes et commissions qu'il préside ou dont il est membre.

Philippe Paillat démarre sa carrière en tant que photographe classique, selon ses propres termes. Il travaille dans le magasin de ses parents pendant plusieurs années, avant de le racheter en 1992. Le magasin était devenu membre de Pictis en 1985, un réseau de magasins vendant du matériel et des services pour la photo, la vidéo et le numérique, et Philippe Paillat prend la tête du groupement en 1998.

En parallèle, le photographe s'investit à la Fédération Nationale de la Photographie (FNP), d'abord comme membre, puis au conseil d'administration avant de devenir vice-président puis d'en prendre la présidence en 1999, pour deux ans à l'origine, durée d'un mandat. Cependant, lors du renouvellement de la présidence de la FNP, les autres membres souhaitent garder Philippe Paillat.

« J'avais des dossiers en cours, je suis resté pour les terminer et finalement, les autres membres n'ont jamais voulu prendre ma place ! Je suis bénévole depuis 25 ans, mais la FNP compense mon temps sur mon entreprise. »

« A l'origine, les gens se regroupent pour avoir plus de tickets charbon, puis, avec le temps, pour améliorer chaque branche du commerce. Presque chaque métier a une branche, mais certains se sont réunis. Aujourd'hui, il y a 200 branches, contre 750 auparavant. La photographie a sa propre branche. »

En tant que président du groupe Pictis, Philippe Paillat est également à l'origine de la création de la SCAN (Super centrale d'achat du numérique). « Dès 2004, nous avons voulu nous réunir en une centrale d'achat et la SCAN est née. Il faut savoir que les magasins ne sont pas livrés directement par les marques, ils passent par une centrale d'achat. Il y a quelques années, j'ai vendu mon magasin pour pouvoir me consacrer pleinement à la SCAN et à mon rôle à la FNP. La centrale d'achat c'est ce qui me fait vivre, c'est la 2^e partie de mon activité, le commerce. »

La Fédération Nationale de la Photographie

Pour nous présenter la FNP, Philippe Paillat revient sur l'histoire des fédérations de manière générale. « Elles ont été créées à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les multiples fonctions de Philippe Paillat

- Président de la SCAN (Super centrale d'achat du numérique)
- Président du directoire de PPPL Pictis
- Président de la FNP (Fédération nationale de la photographie)
- Président de la SA ID (SA Identité photo)
- Président de la CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation)
- Président de la CPNEFP (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle)
- Président de la SPP (Section paritaire professionnelle)
- Président de l'A4PAN (société paritaire de collecte du paritarisme)
- Administrateur de l'OP Commerce (membre du conseil d'administration)
- Membre et expert auprès de CDCF (Conseil du commerce de France)
- Membre de la CNAMS (Confédération nationale de l'artisanat et des métiers de service et de fabrication)
- Interlocuteur de la branche auprès du ministère de l'Intérieur, du ministère du Travail, de la santé, des solidarités et des familles, du ministère de l'Économie et des finances, du ministère de la Culture et de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés).

À l'origine, les gens se regroupent pour avoir plus de tickets charbon, puis, avec le temps, pour améliorer chaque branche du commerce. Presque chaque métier a une branche, mais certains se sont réunis au fil des années. Aujourd'hui, il y a 200 branches, contre 750 auparavant. La photographie a sa propre branche. »

La FNP est le représentant social de la profession. C'est l'organisme représentatif des 60 000 acteurs de la branche photo auprès des pouvoirs publics : artisans photographes, micro-entrepreneurs et entreprises industrielles et de services affiliés. Son objectif vise à créer les conditions d'un développement dynamique de l'activité des entreprises photographiques en France, quelle que soit leur taille. Elle défend les photographes, les aide à fonctionner et n'a pas de chapelle, comme le souligne Philippe Paillat. « Nous avons environ 600 adhérents, qui sont des entreprises et qui représentent approximativement 2 000 salariés. Il est important de préciser que l'état ne compte que les salariés pour la représentativité. »

Il est également important de souligner qu'il existe deux types de syndicats en France ; ceux pour les salariés (comme la CFDT, CAT, UNSA, etc.) et ceux pour les patrons, comme la FFPMI, l'UPP et la FNP. Pour mieux comprendre le rôle de chaque syndicat de la branche, il faut savoir les photo-

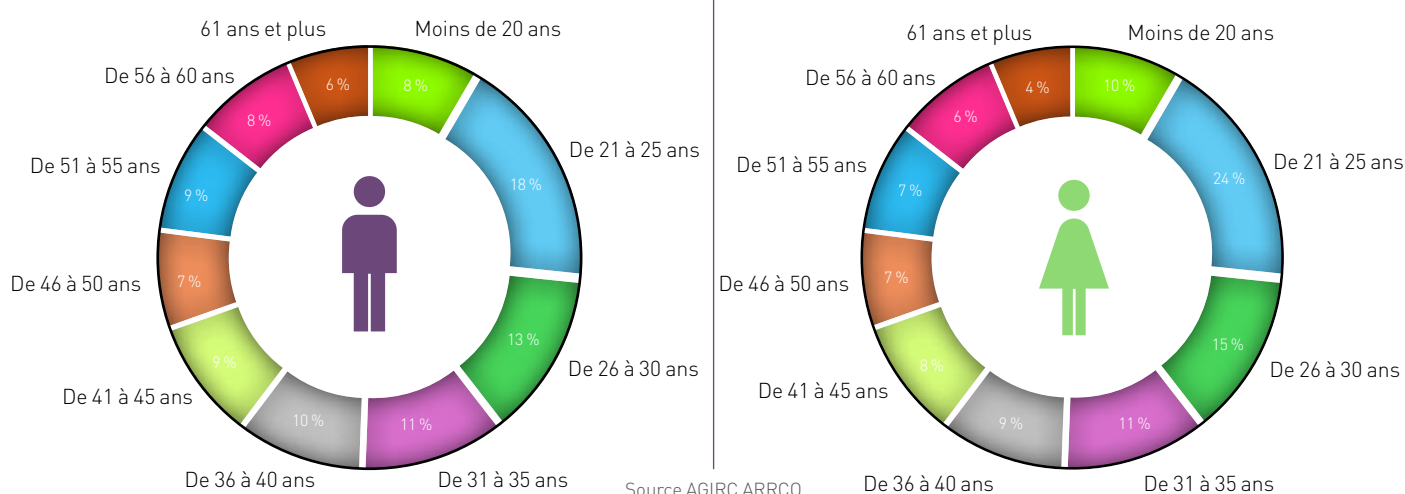
graphes qu'ils représentent. En effet, la FFPMI, que beaucoup de photographes connaissent bien, réunit plus de 1 300 photographes, dont une partie sont en microentreprise ou EURL, et 23 % de la branche. En revanche, la FNP, qui compte pourtant moins de membres, représente 77 % de la branche car elle réunit les entreprises ayant le plus de salariés dans le domaine de la photographie.

Philippe Paillat nous précise qu'il faut au moins représenter 30 % pour obtenir des accords de branche et pouvoir améliorer la loi pour un métier. Il travaille étroitement avec les autres syndicats pour défendre au mieux les photographes, mais il faut savoir que la photographie ne représente que 0,6 % dans le commerce global !

Plusieurs batailles gagnées

Président de la FNP depuis 1999, Philippe Paillat est fier de nous parler de deux combats qu'il a menés pour les photographes depuis qu'il est à la tête de la fédération. « Quand je suis devenu président, l'un des gros problèmes des photographes était la prise de photos d'identité en mairie. Je me suis battu et j'ai travaillé avec l'état pendant 7 ou 8 ans ! » Pour rappel, au début des années 2000, avec le changement des cartes d'identité, de nouvelles normes pour les photos

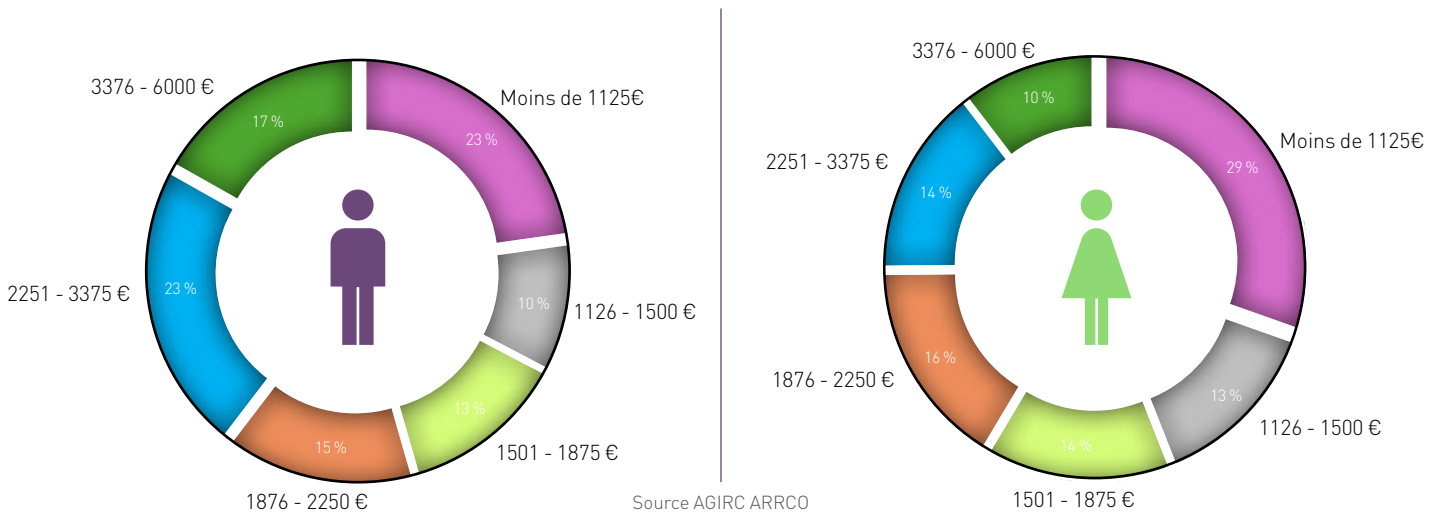
Répartition des salariés selon la tranche d'âge et le sexe



Les missions de la FNP

- Représenter leurs membres auprès des pouvoirs publics : la FNP est l'organisation patronale qui défend les intérêts des artisans, des chefs d'entreprises et des micro-entrepreneurs de la photographie (code NAF 74.20Z).
- Préparer les professionnels aux défis du futur : la FNP est l'interlocuteur patronal de la branche photo à la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle et contribue ainsi à développer des formations adaptées aux besoins des entreprises de photographie.
- Organiser la formation professionnelle : en lien permanent avec le l'Opcommerce et le FAFCEA, la FNP participe à la mise en place de nouveaux référentiels de formation contribuant ainsi à développer des formations adaptées aux besoins actuels et futurs des entreprises de photographie.
- Protéger ses membres : la FNP est signataire avec les partenaires sociaux d'un accord collectif de prévoyance et de santé (porté par l'AG2R-La Mondiale).
- Diffuser les informations juridiques et réglementaires de la branche photo : le site www.fnp-photo.fr délivre les informations indispensables aux dirigeants pour une bonne gouvernance de leur entreprise et relaie les notes de veille du Conseil du commerce de France (CDCF) et de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication (CNAMS).
- Défendre les intérêts des acteurs du secteur : par ses liens avec les ministères et institutions, la FNP défend les intérêts des chefs d'entreprise et de la profession et elle est instigatrice de la SA ID permettant aux artisans et commerçants de développer une activité de service identité dématérialisée.
- Promouvoir l'innovation et préparer les mutations du secteur : la FNP est un organe de dialogue et de contact entre tous les acteurs actuels et émergents du secteur de la photographie et accompagne les chefs d'entreprise de la photographie dans la rapide transformation des conditions d'exercice de leur métier.

Rémunérations brutes mensuelles des salariés



apparaissent, notamment pour la reconnaissance faciale. Et les mairies se mettent à proposer de faire les photos directement, sans passer par un photographe, et à terme de retirer complètement ce marché aux photographes pour ne proposer ce service qu'en mairie. Philippe Paillat se rappelle cet article dans le JDD dans lequel il menaçait de tout bloquer puisqu'il ne parvenait pas à obtenir de rendez-vous avec le ministère de l'Intérieur.

« Après plusieurs années de combat, nous avons sauvé les photographes. Au début, il y avait les deux possibilités : passer par un photographe ou faire ses photos d'identité en mairie, mais avec le temps nous avons réussi à obtenir le retrait de cette possibilité de le faire en mairie. Avec Photomaton, nous avons défendu la profession et rempli la condition selon laquelle chaque Français puisse faire des photos d'identité à moins de 15 min de chez eux. Environ 4 000 photographes font de la photo d'identité et il y a 12 000 cabines. J'aime l'expression : "La photo d'identité c'est la baguette du photographe", qui veut dire que c'est un produit d'appel et une manière simple d'attirer des clients. »

Aujourd'hui, tout est dématérialisé pour les papiers officiels et c'est le rôle de la SA ID (SA identité photo), que préside également Philippe Paillat, de gérer cela. « Il a fallu équiper tous les photographes et les former » précise-t-il. Parce que la formation professionnelle et l'apprentissage passent également par la FNP. L'IA est actuellement un sujet important sur lequel tous les photographes devraient se former pour ne pas rater le coche.

La prévoyance est aussi un sujet dont Philippe Paillat est fier. « Après de longues négociations avec les salariés nous avons trouvé un accord. Pour qu'il y ait accord, il faut que 30 % des salariés soient représentés par les syndicats. Ensuite, il faut la validation du ministère du Travail et cela peut prendre jusqu'à un an ! Nous essayons toujours d'obtenir un "accord

« Quand je suis devenu président, l'un des gros problèmes des photographes était la prise de photos d'identité en mairie. Je me suis battu et j'ai travaillé avec l'état pendant 7 ou 8 ans ! »

étendu" pour qu'il puisse s'appliquer à toute la branche. La partie administrative est toujours très longue et souvent frustrante ! J'ai deux boulots très différents ! Mais je ne suis pas tout seul. Je suis entouré d'experts sur chaque sujet. » La prévoyance a donc été mise en place pour toute la profession il y a une vingtaine d'années. « Avant cela, il n'y avait rien pour protéger les photographes, et aujourd'hui encore, il y a certains métiers qui n'ont toujours pas de prévoyance ! » s'exclame Philippe Paillat, qui précise : « Il y a trois ou quatre morts par an dans le

domaine de la photo et la prévoyance permet de verser des pensions aux familles. Il y a aussi des pensions pour invalidité. Nous parlons ici de risques lourds. »

Le second combat dont Philippe Paillat voulait absolument nous parler concerne la TVA. « Nous avons un problème de marché gris, de plateformes étrangères qui vendaient des produits et services HT en France. Nous avons créé une loi (loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude) avec le conseil du commerce de France (CDCF) pour que l'hébergeur paye la TVA. Une autre bataille gagnée, qui évite la concurrence déloyale ! »

Les missions de la FNP (voir encadré) sont donc multiples et ont amené Philippe Paillat à aborder de nombreux aspects du métier de photographe et ainsi à mieux le connaître. C'est pourquoi nous lui avons demandé de nous partager son avis sur la profession aujourd'hui et il a souhaité insister sur un point : les microentreprises.

Le problème des microentreprises

Statut créé en 2008 et d'abord connu sous le nom d'auto-entreprise, la microentreprise s'est énormément développée dans le domaine de la photographie, comme le constate Philippe Paillat. « Il y avait 25 000 microentreprises avant la crise du Covid-19. Ce chiffre avait doublé après les confinements ! Pour vous donner une idée, il y a 20 ans, 2 000 entreprises employaient environ 20 000 salariés. Aujourd'hui, il y a presque quatre fois moins de salariés. Pourtant, il y a beaucoup plus de personnes qui travaillent dans le domaine de la photographie ! » Chaque année, 9 000 microentreprises sont créées et 6 000 disparaissent. Le métier de photographe fait encore rêver et l'imaginaire est toujours très fort. Mais la réalité est malheureusement moins réjouissante.

« Pour moi, le problème de la microentreprise, au-delà de leur nombre et de leur précarité, c'est la double activité. Je milite depuis un moment pour limiter ce statut à trois ans. Il est très bien pour démarrer, mais à terme, il faudrait que le photographe passe en société. » En effet, nombreux sont les photographes qui débutent leur activité en microentreprise pour la simplicité du statut et continue d'avoir un métier à côté. Mais l'un des principaux soucis est que c'est un statut peu protecteur socialement (retraite faible, protection sociale inexistante, etc.).

Panorama de la branche

Pour terminer cet article et afin de mieux visualiser la branche des professions de la photographie, nous vous proposons de partager quelques chiffres et données. Tout est issu d'un document publié tous les ans par l'Observatoire prospectif du commerce, département interne à l'Opcommerce, partenaire de la FNP, qui recense l'ensemble des indicateurs économiques, sociaux et de la formation de l'année écoulée pour l'ensemble des métiers de la photographie.

En 2024, la branche compte près de 9 000 salariés répartis sur environ 1 900 entreprises, dont 95 % sont des TPE. Ces entreprises emploient 54 % des salariés de la branche. Les entreprises de 20 salariés ou plus sont peu nombreuses, toutefois elles regroupent 32 % des salariés de la branche. Par ailleurs, fin 2024, près de 59 000 entreprises individuelles étaient recensées dans l'activité de la photographie. 54 % des entreprises individuelles* ont moins de 3 ans d'ancienneté. En 2024, 9 800 entreprises ont vu le jour.

Concernant la répartition régionale des établissements, il faut noter qu'environ 25 % des entreprises sont localisées en région Ile-de-France et 13 % en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Chaque année, 9 000 microentreprises sont créées et 6 000 disparaissent. Le métier de photographe fait encore rêver et l'imaginaire est toujours très fort. Mais la réalité est malheureusement moins réjouissante.

Enfin, quelques informations sur le profil

des salariés, dont la répartition hommes / femmes est homogène puisque 52 % des salariés sont des femmes et 48 % des hommes. 41 % des salariés de la branche travaillent dans une entreprise de moins de 5 salariés. Contrairement aux autres branches du commerce, les moins de 30 ans sont plus nombreux et l'âge moyen est de 36 ans.

Pour consulter l'intégralité du document et en apprendre plus sur la FNP, n'hésitez pas à vous rendre sur leur site Internet ! ♦

Pour plus d'informations : <https://www.fnp-photo.fr>



*Il est important de souligner que parmi ces 59 000 entreprises individuelles, nombreuses sont les microentreprises qui ne sont plus en activité, mais dont le numéro de siret est encore recensé.